

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 FÉVRIER 2024**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour les Travaux de terrassement (urbain, semi-urbain et rural) pour les membres du groupement de commande du Gapençais ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 2 février 2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la SOCIETE ABRACHY (05130 TALLARD) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commande du Gapençais.

**DÉCIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les Travaux de terrassement (urbain, semi-urbain et rural) avec la SOCIETE ABRACHY (05130 TALLARD).

**Article 2 :**

Le présent accord-cadre à bon de commande est conclu pour une durée de 48 mois à compter de sa notification et selon les seuils globaux de commande suivants :

Collectivité membre du groupement	Minimum de commandes	Maximum de commandes
Ville de Gap	50 000 € HT	1 200 000 € HT
Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE	50 000 € HT	600 000 € HT
<b>Total sur 4 ans</b>	<b>100 000 € HT</b>	<b>1 800 000 € HT</b>

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général des différentes collectivités.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 14 FÉVRIER 2024

Le Maire Adjoint



Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 15.02.2024.  
Publié ou notifié le : 15.02.2024.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ASTRE APPLICATION demat

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_02_64
Objet :	MAPA 3 - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour les Travaux de terrassement (urbain, semi-urbain et rural) avec la SOCIETE ABRACHY (05130 TALLARD).
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-02-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240214-D2024_02_64-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240214-D2024_02_64-AI-1-1_0.xml	text/xml	987 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_13994.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240214-D2024_02_64-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2024 à 10h31min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2024 à 10h31min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2024 à 10h31min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 février 2024 à 10h31min47s	Reçu par le MI le 2024-02-15

